



Introduction

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) reconnaît l'importance de la confidentialité et de la sensibilité des renseignements personnels qu'il obtient dans la réalisation de sa mission et de ses activités. Ces renseignements personnels sont recueillis, utilisés, divulgués et conservés conformément aux exigences du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ c. P -39.1, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 et du *Code des professions*, RLRQ, c. C -26 (les «Lois»).

La présente Politique de confidentialité fait état des principes et pratiques suivis par l'Ordre lors du traitement des renseignements personnels **recueillis par un moyen technologique**. Elle indique quels sont les renseignements personnels que nous collectons, pourquoi et comment. Elle indique, de manière générale, les mesures de protection mises en place et explique comment vous pouvez demander accès à ces renseignements ou les faire rectifier, lorsque cela est nécessaire.

Qu'entend-on par « renseignement personnel » ?

On entend par « renseignement personnel » tout renseignement concernant une personne physique permettant directement ou indirectement de l'identifier. Ceci inclut, entre autres, votre nom, adresse, adresse courriel, numéro de téléphone, genre, renseignements bancaires, renseignements quant à votre emploi ou autre.

Ne sont pas des renseignements personnels les renseignements anonymes qui ne peuvent permettre d'identifier un individu.

Quels sont les moyens technologiques utilisés par l'Ordre pour recueillir vos renseignements personnels ?

L'Ordre recueille vos renseignements personnels par les moyens technologiques suivants :

- Formulaire disponibles sur le site web de l'Ordre, dans l'Espace membre, sur le PortailOEQ ou transmis par courriel ;
- Communications effectuées par l'entremise d'un moyen technologique (courriel, télécopie, téléphone, visioconférence). Lorsque requis et permis par la loi, ces communications peuvent faire l'objet d'un enregistrement ;
- Témoins de connexion (cookies) ;
- Photographies.

Quels sont les renseignements personnels recueillis par l'Ordre ?

Dans le cadre de sa mission de protection du public et de ses autres activités, l'Ordre recueille différents renseignements personnels. Certains d'entre eux ont un caractère public et ne sont donc pas confidentiels. Par souci d'exhaustivité, ils sont néanmoins contenus dans la liste ci-dessous.

Auprès des candidats, candidates ou des membres de l'Ordre

- renseignements d'identification (nom, date de naissance, sexe)
- coordonnées résidentielles et professionnelles
- qualifications professionnelles (formation, expérience de travail, etc.)
- antécédents judiciaires ou disciplinaires
- formations suivies
- renseignements sur la santé (uniquement si nécessaire)
- renseignements sur les activités exercées (activités, domaine de pratique, employeur, etc.)
- numéro de carte de crédit, date d'expiration et code de sécurité (uniquement pour certaines demandes particulières)
- renseignements concernant leurs clients et les services professionnels rendus, y compris les dossiers de leurs clients (lorsque requis pour une enquête ou une inspection)
- image (avec consentement)

Auprès des candidats et candidates à un emploi ou une fonction à l'Ordre, ou du personnel l'Ordre

- nom et coordonnées
- qualifications professionnelles (formation, expérience de travail, etc.)
- antécédents judiciaires ou disciplinaires
- renseignements sur la santé, la famille, les contacts en cas d'urgence (personnel de l'Ordre uniquement)
- coordonnées bancaires
- numéro d'assurance sociale (personnel de l'Ordre uniquement)
- image (avec consentement)

Auprès du public en général

- nom et coordonnées
- renseignements nécessaires pour traiter la demande ou mener l'enquête (cela peut inclure des renseignements sur leur santé et les services professionnels reçus)

Auprès de fournisseurs

- noms et coordonnées
- qualifications professionnelles
- coordonnées bancaires
- numéro d'assurance sociale (lorsque nécessaire pour l'application des lois fiscales)

Lors de la navigation sur les sites Web de l'Ordre

- adresse IP
- région
- nom de domaine du fournisseur internet
- navigateur et la langue utilisée

- système d'exploitation
- adresse du site Web à partir de laquelle il y a eu accès à un site Web de l'Ordre
- date et heure de l'accès au site Web
- pages consultées et durée de la consultation

Lors d'une visite sur l'un des médias sociaux de l'Ordre

- nom et autres renseignements à caractère public
- forme de l'interaction (appui, partage, etc.)

Pourquoi l'Ordre recueille-t-il vos renseignements personnels ?

Les renseignements personnels recueillis par l'Ordre servent principalement aux fins suivantes :

Contrôler l'exercice de la profession

- déterminer si une personne a les compétences et les qualités requises pour l'exercice de la profession
- dresser et maintenir à jour le tableau des membres
- vérifier la qualité de l'exercice professionnel d'un membre
- mener une enquête sur une infraction pénale ou disciplinaire et y donner suite
- procéder à une conciliation ou un arbitrage de comptes

Répondre à une demande, fournir un service

- fournir des informations ou un service

Tenir une activité

- Tenir une activité de formation continue, un colloque, ou autre

Compiler des données

- élaborer des statistiques et des listes pour les besoins de l'Ordre ou ses partenaires
- évaluer la portée des communications de l'Ordre

Transmettre des informations

- transmettre des informations aux membres (Infolettres, revues, ou autre)

Pourvoir un poste / rémunérer une personne

- embaucher une personne
- procéder aux élections au Conseil d'administration et aux nominations de membres de comités
- verser la rémunération et les avantages dus ainsi que le remboursement de dépenses

Assurer la performance des outils informatiques

- assurer une expérience optimale lors de l'utilisation du site Web de l'Ordre, de l'Espace membre ou du Portail OEQ

Qui a accès à vos renseignements personnels au sein de l'Ordre ?

Vos renseignements personnels sont accessibles à diverses personnes au sein de l'Ordre. Ces personnes se retrouvent dans les catégories suivantes :

- les employés de l'Ordre
- les membres de comités de l'Ordre
- les administrateurs de l'Ordre

L'Ordre s'assure que ces personnes n'aient accès qu'aux renseignements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

À qui l'Ordre communique-t-il vos renseignements personnels ?

Certains renseignements personnels recueillis par l'Ordre peuvent faire l'objet d'une communication à un tiers ou lui être accessibles. Ces communications sont habituellement effectuées avec votre consentement. Lorsque les Lois le permettent, certains renseignements peuvent également être communiqués à des tiers sans votre consentement, notamment :

Pour l'exécution d'un contrat de service

Certains renseignements personnels sont communiqués à des fournisseurs de l'Ordre ou sont accessibles à ces derniers lorsque cela est nécessaire à l'exécution du contrat de service que l'Ordre leur a confié (ex : soutien informatique, développement et gestion des bases de données de l'Ordre, comptabilité et audit, conseil et représentation juridique, consultation en ressources humaines, gestion de projet, assurance, REER collectif).

Ces tiers n'ont accès qu'aux renseignements nécessaires à l'exécution de leur mandat. Ils sont contractuellement obligés de garder les renseignements personnels confidentiels, de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles nous les divulguons et de traiter les renseignements personnels en respect des Lois.

Pour l'application d'une loi ou d'un règlement

Certains renseignements personnels peuvent être fournis à un organisme public ou un autre ordre professionnel, lorsque cela est nécessaire pour assurer le respect ou l'application d'une loi ou d'un règlement.

Où vos renseignements sont-ils hébergés ?

Vos renseignements personnels sont habituellement traités et stockés au Québec.

Dans l'éventualité où un transfert de renseignements personnels à l'extérieur du Québec serait nécessaire dans le cadre de l'exercice des fonctions de l'Ordre, ce transfert n'aura lieu que s'il est évalué que le renseignement bénéficierait d'une protection adéquate, notamment en considérant la sensibilité du renseignement, la finalité de son utilisation, les mesures de protection dont le renseignement bénéficierait, et le régime juridique applicable dans l'État ou la province où ce renseignement serait communiqué. Le transfert sera également soumis aux ententes contractuelles appropriées afin d'assurer cette protection adéquate.

Comment l'Ordre protège-t-il vos renseignements personnels ?

L'Ordre a mis en place diverses mesures de protection physiques, administratives et techniques pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels que nous détenons, notamment pour prévenir les accès non autorisés.

Protections physiques

Les renseignements personnels détenus par l'Ordre sont conservés sous clé et ne sont accessibles qu'au personnel et consultants dûment autorisés.

Protections administratives

Seuls les employés de l'Ordre, les membres de ses comités et les consultants autorisés et qualifiés ayant besoin de consulter vos renseignements personnels dans l'exercice de leurs fonctions y ont accès. Les employés de l'Ordre et les membres de ses comités sont de plus soumis à un serment de confidentialité. Ils doivent également périodiquement suivre des formations portant sur la protection des renseignements personnels.

Protections techniques

Diverses mesures de sécurité ont été mises en place afin de protéger vos renseignements personnels (pare-feu, antivirus, modification fréquente des mots de passe). Des profils d'accès permettent de s'assurer que seul le personnel autorisé a accès à vos renseignements personnels. De plus, les comptes employés et l'accès aux serveurs sont soumis à la double authentification.

Avertissement

Malgré ces mesures, aucune méthode de transmission ou de stockage n'est sûre à 100 % ni à l'abri d'une erreur. Par conséquent, nous ne pouvons malheureusement pas garantir une sécurité absolue. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sécurisée (par exemple, si vous craignez que les renseignements d'identification de votre compte soient compromis), veuillez nous contacter immédiatement en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous. Si nous avons connaissance d'une brèche de sécurité pouvant entraîner un préjudice sérieux touchant vos renseignements personnels, nous vous en informerons et nous aviserons aussi les autorités compétentes dès que possible, conformément aux Lois.

Quels sont vos droits concernant les renseignements personnels recueillis par l'Ordre?

Refus de fournir un renseignement

Vous pouvez refuser de nous fournir un renseignement personnel. Dans un tel cas, il est possible et probable que nous ne soyons pas en mesure de traiter votre demande ou vous fournir les renseignements ou le service requis.

Il importe de souligner que certains renseignements doivent obligatoirement être fournis à l'Ordre. C'est le cas notamment des renseignements requis par le syndic de l'Ordre. Le refus de fournir de tels renseignements peut mener au dépôt d'une plainte disciplinaire.

Accès, suppression et rectification

Vous pouvez accéder aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet et, s'il y a lieu, demander des rectifications, selon ce que la loi permet ou exige. Vous pouvez aussi demander la suppression d'un renseignement périmé ou non justifié, ou formuler par écrit des commentaires.

Toutefois, pour que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient exacts et à jour, veuillez nous informer sans tarder de tout changement.

À votre demande, et à moins que cela ne soulève des difficultés pratiques sérieuses, nous pouvons vous communiquer un renseignement personnel informatisé dans un format technologique structuré et couramment utilisé. Nous communiquerons aussi, si vous le souhaitez, ce renseignement à toute personne ou à tout organisme autorisé par la loi à recueillir un tel renseignement.

Retrait de votre consentement

Vous pouvez également retirer votre consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels recueillis. Par contre, il se pourrait que nous ne soyons plus en mesure de vous offrir certains services.

Porter plainte

Si vous êtes d'avis que l'Ordre ne respecte pas la présente Politique ou les exigences des Lois en matière de protection des renseignements personnels, vous pouvez porter plainte auprès du Responsable de la protection des renseignements personnels de l'Ordre dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.

La plainte fera l'objet d'une analyse par le Responsable de la protection des renseignements personnels de l'Ordre, lequel déterminera si le traitement des renseignements personnels est conforme aux politiques, protocoles et pratiques de l'Ordre et à toute autre loi applicable. Le responsable fera tous les efforts raisonnables pour résoudre les plaintes. La personne qui dépose la plainte sera informée de la conclusion de l'analyse du responsable dans un délai de 30 jours suivant la réception de la plainte, à moins que le responsable estime qu'un délai additionnel ne soit requis. Dans ce dernier cas, le responsable doit en informer le plaignant.

Comment nous contacter ?

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de la présente Politique ou de la protection de vos renseignements personnels ou pour porter plainte, veuillez communiquer avec la direction générale.

Pour demander l'accès, la suppression ou la rectification d'un renseignement personnel détenu par l'Ordre, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

- Si votre demande concerne un document ou un renseignement détenu par l'Ordre dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, veuillez acheminer cette dernière à la conseillère juridique ;

- Si votre demande concerne des documents ou renseignements détenus par le bureau du syndic, veuillez acheminer cette dernière au bureau du syndic ;
- Si votre demande concerne des documents ou renseignements qui ne sont pas détenus par l'Ordre dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, veuillez acheminer cette dernière à la direction générale.

Entrée en vigueur et mise à jour

La présente politique entre en vigueur le 22 septembre 2023.